

# Alerte de la population de Lapoutroie par



Ces mesures relèvent de la responsabilité du maire.

Le signal national d'alerte, et de fin d'alerte, ainsi que le signal d'essai de la sirène sont définis dans les textes généraux du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire - Arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte

## la Sirène

Les plus anciens s'en souviennent, dans le temps les sapeurs-pompiers volontaires étaient alertés par la sirène, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui, depuis la départementalisation des Corps de sapeurs-pompiers volontaires en 2000, ces derniers sont alertés par leurs appels sélectifs (les bips) lorsque l'on a besoin des secours.

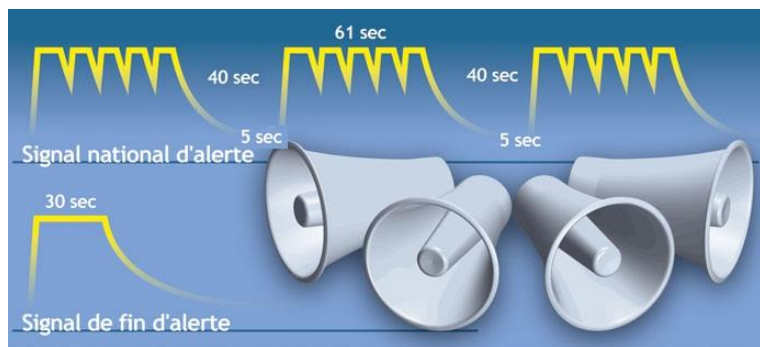
**Mais la sirène reste l'un des moyens d'alerter la population lorsqu'un événement grave mettant leur intégrité physique et (ou) leurs biens en danger survient.**

Il est donc très important pour la population de comprendre comment cela fonctionne ; Pour le maire et l'équipe communale, les services de police et de gendarmerie, quand et comment la déclencher ; **Mais surtout il faut être sûr que la sirène fonctionne bien, d'où les essais mensuels.**

**L'alerte réelle :** La sirène vise à prévenir de l'imminence de la survenance d'un risque majeur naturel, technologique, industriel, ou que la catastrophe est en cours et qu'il faut s'en protéger sans attendre.

Pour mieux se protéger des risques il faut les connaître.

Renseignements : <https://www.risques.gouv.fr>



## Alerte réelle



**Ci-contre : Alerte risques imminents ou en cours**

**3 cycles successifs de 1 mn 41 s (cycle national)**

Ne confondez pas, ces 3 cycles sont saccadés et 1 mn 41 s c'est long ...

Texte officiel

**Ci-dessous : Essai mensuel 1 cycle de 1 mn 41 s (\*)**

## Essais mensuels

TOUS LES 1ERS MERCREDIS DU MOIS A MIDI

*(\*) Si l'opérateur juge que la sirène fonctionne parfaitement la durée peut ne pas dépasser 10 ou 20 secondes*



**L'essai mensuel :** Un test mensuel de la sirène de Lapoutroie sera effectué tous les premiers mercredis du mois à midi. Ces essais seront effectifs à partir du mercredi 06 juillet 2022.

Il n'appelle pas de comportement réflexe de la part des citoyens

Ces essais mensuels étaient auparavant effectués le 1er samedi du mois à midi, ils ont été interrompus lors de la départementalisation des Corps de sapeurs-pompiers volontaires ; Le Pôle Sécurité Gestion des Risques a souhaité réactiver ces essais.

Ce message consiste à avertir la population qu'à partir du **mois de juillet, les essais mensuels de la sirène de Lapoutroie seront réactivés.**

Voir au verso la **conduite à tenir en cas d'alerte réelle.**

# En cas d'alerte réelle

Vous êtes invités à consulter sur le site internet de la Commune le **DICRiM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) :  
<https://www.lapoutroie.fr/mairie/dicrim.htm>.



Chaque premier mercredi du mois, la sirène est déclenchée pour tester son fonctionnement. Pourtant, peu de personnes savent comment réagir en cas d'alerte réelle et où s'informer des consignes de sécurité.

Le signal **d'alerte réelle** indique à la population l'existence d'un danger nécessitant de se mettre en sécurité. L'alerte répond à des règles strictes : elle est réservée aux événements graves, en cours ou imminents

L'**information** de la population en temps de crise permet notamment la diffusion des consignes de comportement. Elle peut intervenir à plusieurs moments de la crise, suivant son évolution :

- **avant**, *via* le lancement de vigilance : la population est alors invitée à suivre l'évolution de la situation ;
- **pendant** la crise, en complément du signal d'alerte. Il apporte des précisions sur le comportement de sauvegarde propre à la situation en cours et vise à justifier les mesures de sauvegarde préconisées ;
- **après**, pour signaler la fin de l'alerte et les mesures de soutien aux citoyens (cellules psychologiques, aides, points de distribution d'eau potable, etc.)

En cas d'alerte, il faut réagir immédiatement et adopter les comportements réflexes de sauvegarde ; Reconnaître une alerte d'un essai (voir au recto de ce document) et savoir réagir efficacement permet de se protéger.

## Quels comportements adopter en cas d'alerte ?

Il existe quatre réflexes de sécurité à suivre :

- **se mettre en sécurité** (en se protégeant dans un bâtiment, voire en se confinant, ou en évacuant la zone de danger – comme dans le cas d'une rupture de barrage, où il faut rejoindre le point le plus haut) ;
- **se tenir informé** (afin de connaître le comportement adapté. Pour cela, un poste radio à piles est le meilleur moyen puisqu'il permet de capter les informations transmises par Radio France et France Bleu, même si les réseaux sont coupés) ;
- **éviter de téléphoner** (n'utiliser son téléphone qu'en cas d'urgence médicale. En effet, il est important de ne pas saturer les réseaux de communication) ;
- **rester en sécurité** (les enfants sont en sécurité dans leurs écoles, il ne faut pas se mettre en danger en voulant aller les chercher).

Se confiner chez soi et écouter



France Bleu Alsace  
fréquence 101.5



FR3 ALSACE

Ou la télévision sur FR3  
Alsace